

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

OBJET : Décision modificative n°1 du budget transport à la demande

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

Sur proposition du Président,

La décision modificative n°1 du budget transport de personnes est proposée afin d'amortir un bien ancien et ainsi pouvoir le sortir de l'actif à la demande du comptable public.

Au vu de ce qui précède, la décision modificative du budget transport à la demande est présentée :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 618		1 310,00	
D F 042 6811 (ordre)	1 310,00		
D I 21 2188 OPNI	1 310,00		
R I 040 28183 OPFI (ordre)	1 310,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 310,00	1 310,00
	Réductions		1 310,00
Recettes :	Ouvertures	1 310,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

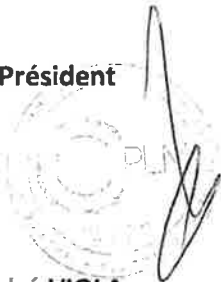
EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 310,00
Solde Réductions	1 310,00
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget transport à la demande ;
- DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance



Jérôme DARFEUILLE

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 06/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 09/10/2023.

Le Président



André VIOLA